

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016 A 19 H 30

L'an 2016, le 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise PUYCHEVRIER 1^{ère} adjointe, suppléante du Maire empêché.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 novembre 2016

Etaients présents : Mmes Solange MAREST, Eliane MAZAUD, Stéphanie MONTAGNAC, Annabelle PERRAGUIN, Françoise PUYCHEVRIER, Nelly VOULAN-NUELLAS - MM Daniel COUTURIER, Dimitri FIOLE, Robert GOUPILLON, Jean-Claude JINGEAUD, Guy LOIRAUD, Philippe MARCELOT, Alain PEINAUD

Etaients excusés : Mme Christine BONNIN a donné pouvoir à M. Guy LOIRAUD, M. Jean-Claude VITTE.

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie

Madame Solange MAREST a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ **VENTE DE BIENS IMMOBILIERS :** Le Puy Merlin
Autorisation signature de l'acte de vente
- ➔ **VENTE DE BIENS IMMOBILIERS :** Les Petites Fougères
Autorisation signature de l'acte de vente

1 VENTE DE BIENS IMMOBILIERS : Le Puy Merlin

Vu la délibération 2015062609 du 26 juin 2015 acceptant le legs universel de Mme Irène JAMMOT,
Vu l'avis du service des domaines en date du 7 mars 2016,
Vu la délibération 2016031403 du 14 mars 2016 décidant la vente d'une partie de biens immobiliers situés au Puymerlin,
Vu la délibération 2016061010 du 10 juin 2016 acceptant la proposition d'achat de M. et Mme DELCROIX
Vu le document d'arpentage établi par la SARL CADEXPERTS en date du 7 juillet 2016.

Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal de se prononcer sur la vente à M et Mme DELCROIX, domiciliés 12 Les Petites Fougères, à NOTH, des parcelles C1124, C1125 ET C1115 d'une superficie de 37a 20ca, comprenant une maison d'habitation et des bâtiments agricoles sis 4 Le Puy Merlin pour un montant de 65 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **DECIDE de procéder à la vente des biens ci-dessus énumérés à M et Mme DELCROIX pour un montant de 65 000 €**
- ➔ **DIT que les acquéreurs supporteront en totalité les frais d'actes notariés, les frais de publicité foncière.**
- ➔ **DIT que les acquéreurs devront verser les sommes dues dans la caisse de M. le Receveur municipal de La Souterraine**
- ➔ **AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous actes et tous documents afférents à cette affaire.**

2 – VENTE DE BIENS IMMOBILIERS : Les Petites Fougères

Vu la délibération 2015062609 du 26 juin 2015 acceptant le legs universel de Mme Irène JAMMOT,
Vu l'avis du service des domaines en date du 7 mars 2016,
Vu la délibération 2016031404 du 14 mars 2016 décidant la vente d'un bien immobilier situé aux Petites Fougères,

Vu la délibération 2016061011 du 10 juin 2016 acceptant la proposition d'achat de M. Thierry DELUCHAT et de Mme Laurence GAY.

Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal de se prononcer sur la vente, à M. Thierry DELUCHAT et Mme Laurence GAY, domiciliés 3 Les Petites Fougères, à NOTH, de la parcelle C808 d'une superficie de 2a 53ca, comprenant une maison d'habitation et du terrain sis 8 Les Petites Fougères pour un montant de 6 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **DECIDE de procéder à la vente du bien ci-dessus énuméré à M Thierry DELUCHAT et Mme Laurence GAY pour un montant de 6 500 €**

➔ **DIT que les acquéreurs supporteront en totalité les frais d'actes notariés, les frais de publicité foncière.**

➔ **DIT que les acquéreurs devront verser les sommes dues dans la caisse de M. le Receveur municipal de La Souterraine**

➔ **AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous actes et tous documents afférents à cette affaire.**

La séance est levée à 22 h 00.

P/Le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe
Françoise PUYCHEVRIER

La secrétaire de séance
Solange MAREST